

RCS : RENNES  
Code greffe : 3501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de RENNES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1989 B 00937  
Numéro SIREN : 352 111 009  
Nom ou dénomination : ARC ATLANTE

Ce dépôt a été enregistré le 18/07/2022 sous le numéro de dépôt 10967



# Bilan actif

10967

SAS Arc Atlante

Actif		Au 31/12/2021			Au 31/12/2020
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	
Capital souscrit non appelé					
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement			
		Frais de développement			
		Concessions, brevets et droits similaires	6 680	6 680	1 516
	Immobilisations corporelles	Fonds commercial (1)			
		Autres immobilisations incorporelles			
		Immobilisations incorporelles en cours			
		Avances et acomptes			
	TOTAL	6 680	6 680	1 516	
	Immobilisations corporelles	Terrains	3 201 980		3 201 980
		Constructions	14 061 227	3 981 305	10 079 921
Inst. techniques, mat. out. industriels					
Autres immobilisations corporelles		172 236	137 684	30 605	
Immobilisations en cours		87 716		87 716	
Avances et acomptes					
TOTAL	17 523 159	4 118 989	13 404 169	13 963 129	
Immobilisations financières	Participations évaluées par équivalence				
	Autres participations	16 433 423	8 104 147	8 329 276	
	Créances rattachées à des participations				
	Titres immob. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts	1 527		1 527	
	Autres immobilisations financières	2 416		2 416	
TOTAL	16 437 367	8 104 147	8 333 220	8 283 541	
Total de l'actif immobilisé		33 967 207	12 229 816	21 737 390	22 248 188
Actif circulant	Stocks	Matières premières, approvisionnements			
		En cours de production de biens			
		En cours de production de services			
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	TOTAL				
	Avances et acomptes versés sur commandes	20 493		20 493	51 613
Créances	Clients et comptes rattachés	187 921		187 921	
	Autres créances	61 442 466		61 442 466	
	Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL	61 630 388		61 630 388	57 549 287	
Divers	Valeurs mobilières de placement	11 415 325		11 415 325	
	(dont actions propres : )				
	Instruments de trésorerie				
Disponibilités	2 117 513		2 117 513	5 691 528	
TOTAL	13 532 838		13 532 838	18 111 137	
Charges constatées d'avance		16 676		16 676	23 584
Total de l'actif circulant		75 200 396		75 200 396	75 735 622
Frais d'émission d'emprunts à étaler					
Primes de remboursement des emprunts					
Écarts de conversion actif					
TOTAL DE L'ACTIF		109 167 603	12 229 816	96 937 786	97 983 811
Renvois :	(1) Dont droit au bail				
	(2) Dont part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières			3 944	4 765
	(3) Dont créances à plus d'un an (brut)				
Clause de réserve de propriété	Immobilisations		Stocks		Créances clients



## Bilan passif

### SAS Arc Atlante

<b>Passif</b>		Au 31/12/2021	Au 31/12/2020
<b>Capitaux propres</b>	Capital (dont versé : 6 122 160 )	6 122 160	6 122 160
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	6 236 036	6 236 036
	Ecart de réévaluation		
	Ecart d'équivalence		
	Réserves		
	Réserve légale	612 216	612 216
	Réserves statutaires		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	73 462 695	72 423 163
	Report à nouveau		
	Résultats antérieurs en instance d'affectation	1 415 990	3 039 532
Résultat de la période (bénéfice ou perte)			
Situation nette avant répartition	<b>87 849 099</b>	<b>88 433 108</b>	
Subvention d'investissement			
Provisions réglementées	949 261	884 760	
<b>Total</b>	<b>88 798 361</b>	<b>89 317 868</b>	
<b>Aut. fonds propres</b>	Titres participatifs		
	Avances conditionnées		
<b>Total</b>			
<b>Provisions</b>	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	36 533	33 927
<b>Total</b>	<b>36 533</b>	<b>33 927</b>	
<b>Dettes</b>	Emprunts et dettes assimilées		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	6 488 860	6 953 484
	Emprunts et dettes financières divers (3)	293 776	287 598
	<b>Total</b>	<b>6 782 637</b>	<b>7 241 083</b>
	Avances et acomptes reçus sur commandes (1)		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	333 511	415 837
	Dettes fiscales et sociales	750 258	784 348
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	120 747	182 064
Autres dettes	115 738	8 682	
Instruments de trésorerie			
<b>Total</b>	<b>1 320 255</b>	<b>1 390 931</b>	
Produits constatés d'avance			
<b>Total des dettes et des produits constatés d'avance</b>	<b>8 102 892</b>	<b>8 632 014</b>	
Écarts de conversion passif			
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>96 937 786</b>	<b>97 983 811</b>	
Crédit-bail immobilier			
Crédit-bail mobilier			
Effets portés à l'escompte et non échus			
Dettes et produits constatés d'avance, sauf (1), à plus d'un an	6 015 771	6 485 393	
à moins d'un an	2 087 120	2 146 620	
Renvois : (2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques			
(3) dont emprunts participatifs			



# Compte de résultat

## SAS Arc Atlante

		France	Exportation	Du 01/01/2021 Au 31/12/2021 12 mois	Du 01/01/2020 Au 31/12/2020 12 mois
Produits d'exploitation (1)	Ventes de marchandises				
	Production vendue : - Biens				
	- Services	4 115 657		4 115 657	3 929 628
	Chiffre d'affaires net	4 115 657		4 115 657	3 929 628
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Produits nets partiels sur opérations à long terme				
Subventions d'exploitation					
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges				190 487	316 354
Autres produits				726	1
	Total			4 306 872	4 245 984
Charges d'exploitation (2)	Marchandises   Achats				
	Variation de stocks				
	Matières premières et autres approvisionnements   Achats				
	Variation de stocks				
	Autres achats et charges externes (3)			839 302	903 761
	Impôts, taxes et versements assimilés			254 075	275 360
	Salaires et traitements			1 493 434	1 446 419
	Charges sociales			755 796	705 591
	Dotations • sur immobilisations   amortissements			564 568	556 225
	d'exploitation • sur actif circulant   provisions				
Autres charges			2 605		
			205	160	
	Total			3 909 989	3 887 519
Résultat d'exploitation			A	396 882	358 464
Opér. commun	Bénéfice attribué ou perte transférée		B		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		C		
Produits financiers	Produits financiers de participations (4)			3 447 813	5 324 079
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé (4)			19	27
	Autres intérêts et produits assimilés (4)			715 283	651 516
	Reprises sur provisions, transferts de charges				
	Différences positives de change				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			29 233	18 840
	Total			4 192 349	5 994 463
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions				
	Intérêts et charges assimilées (5)			2 566 177	1 819 076
	Différences négatives de change				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	Total			2 566 177	1 819 076
Résultat financier			D	1 626 171	4 175 387
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (+ A ± B - C + D)</b>			<b>E</b>	<b>2 023 054</b>	<b>4 533 852</b>



# Compte de résultat

## SAS Arc Atlante

		Du 01/01/2021 Au 31/12/2021 12 mois	Du 01/01/2020 Au 31/12/2020 12 mois
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital		8 752
	Reprises sur provisions et transferts de charge	22 393	
	Total	<b>22 393</b>	<b>8 752</b>
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	62 678	10 503
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	86 894	88 394
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	Total	<b>149 572</b>	<b>98 898</b>
Résultat exceptionnel		F	
		<b>-127 179</b>	<b>-90 145</b>
Participation des salariés aux résultats		G	
Impôt sur les bénéfices		H	
		479 884	1 253 784
<b>BÉNÉFICE OU PERTE ( ± E ± F - G - H )</b>		<b>1 415 990</b>	<b>3 039 532</b>
<b>Renvois</b>			
(1) Dont	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs incidence après impôt des corrections d'erreurs		
(2) Dont	charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs incidence après impôt des corrections d'erreurs		
(3) Y compris	- redevances de crédit-bail mobilier - redevances de crédit-bail immobilier	29 341	29 357
(4) Dont	produits concernant les entités liées	4 163 096	5 975 595
(5) Dont	intérêts concernant les entités liées		

*Copie certifiée conforme*

ARC ATLANTE  
Société par Actions Simplifiée  
au capital de 6.122.160 euros  
Siège Social : 1 rue Geneviève de Gaulle Anthonioz – RENNES  
352.111.009 RCS RENNES

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**  
**du 9 juin 2022**

**APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS**  
**Le 31 décembre 2021**

**PROCES-VERBAL DE DELIBERATION**

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX,

Le jeudi 9 juin à quinze heures trente,

Les actionnaires se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle au siège social, sur convocation de la Société sis 1 rue Geneviève de Gaulle Anthonioz, 35200 RENNES, sur convocation du président.

La convocation a été faite par lettre adressée à chaque actionnaire sous pli recommandé dans les délais légaux.

**SONT PRESENTS OU REPRESENTÉS**

Sont présents ou représentés Messieurs Philippe GIRARD, Stéphane GIRARD et Jean-Yves GIRARD représentant 9.267 actions sur un total de 9.276 et 100 % des droits de vote en Assemblée Générale Ordinaire pour toutes résolutions autres que la distribution de dividendes et 99,90 % des droits de vote pour la résolution concernant la distribution de dividendes.

Les actionnaires peuvent valablement délibérer en assemblée générale ordinaire.

Conformément aux statuts, l'Assemblée est présidée par Monsieur Philippe GIRARD, nommé président de séance.

La Société GRANT-THORNTON et la Société FIDUCIAL AUDIT, Commissaires aux Comptes, régulièrement convoquées, sont présentes et représentées d'une part par Mme DICHARRY et d'autre part par Mme PLASSART.

*Signature*

Le Président met à la disposition des actionnaires :

- \* un exemplaire des statuts de la Société,
- \* les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires et aux Commissaires aux Comptes,
- \* le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés au 31 décembre 2021 de la SAS ARC ATLANTE
- \* Les comptes consolidés au 31 décembre 2021 de la SAS ARC ATLANTE,
- \* les rapports du Président et des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels et conventions réglementées,
- \* les rapports du Président et des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés,
- \* le texte des projets de résolutions.


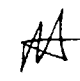
Le Président rappelle alors l'ordre du jour :

Présentation du :

- Rapport de gestion du Président sur l'exercice écoulé sur les comptes annuels et sur les comptes consolidés,
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels de la SAS ARC ATLANTE,
- Rapport spécial des Commissaires aux Comptes prévu sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce,
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés,

**A l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :**

- Approbation des comptes annuels de la SAS ARC ATLANTE de l'exercice clos le 31 décembre 2021,
- Approbation des conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce,
- Approbation des comptes consolidés de la SAS ARC ATLANTE au 31 décembre 2021,
- Quitus au Président et aux Commissaires aux Comptes,

- Affectation des résultats,
- Approbation du montant des cautions à donner,
- Pouvoirs pour formalités.
- Questions diverses.

Le Président donne lecture du rapport de gestion exposant l'activité de la société au cours de l'exercice social écoulé, puis présente à l'Assemblée le compte de résultat, le bilan et son annexe.

Lecture est ensuite donnée du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice et de leur rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce.

Le Président présente les comptes consolidés puis lecture est donnée du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés.

Le Président déclare ensuite la discussion ouverte et ajoute qu'il est à la disposition des actionnaires pour leur donner toutes les précisions qu'ils désirent obtenir.

Après un échange de vues sur la marche des affaires de la Société et sur son évolution prévisible, le Président constate que personne ne demande plus la parole et il met aux voix les résolutions suivantes qui sont à l'ordre du jour :

### **PREMIÈRE RÉOLUTION - APPROBATION DES COMPTES ANNUELS**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Président et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, approuve les comptes de cet exercice tels qu'ils ont été présentés et se soldant par un résultat bénéficiaire de + **1.415.990,82 €**.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Cette résolution est adoptée à l'UNANIMITÉ des membres présents.

### **DEUXIÈME RÉOLUTION - CONVENTIONS DE L'ARTICLE L 227-10 DU CODE DE COMMERCE**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions relevant de l'article L 227-10 du Code de Commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution est adoptée à l'UNANIMITÉ des membres présents.

**TROISIÈME RÉSOLUTION – APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2021**

Après avoir entendu la lecture du rapport de gestion établi par le Président et la lecture du rapport des Commissaires aux Comptes, l'Assemblée Générale approuve les comptes consolidés de cet exercice, tels qu'ils ont été présentés et se soldant par un résultat net consolidé part du Groupe de : **+ 7.791 K€.**

Cette résolution est adoptée à l'UNANIMITÉ des membres présents.

**QUATRIÈME RÉSOLUTION - QUITUS AU PRÉSIDENT ET AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES**

L'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve au Président et aux Commissaires aux Comptes pour l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'UNANIMITÉ des membres présents.

**CINQUIÈME RÉSOLUTION - AFFECTATION DES RÉSULTATS**

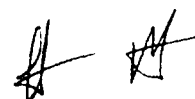
L'Assemblée Générale décide, sur la proposition du Président, d'affecter ainsi qu'il suit le bénéfice de l'exercice, soit **+ 1.415.990,82 €**, comme suit

- RÉSERVE LÉGALE	dotée en totalité
- la mise en DISTRIBUTION d'une somme de	1.000.000,00 € (107,8051 €/action x 9.276 actions)
- au poste « AUTRES RÉSERVES »	<u>415.990,82 €</u>
<b>ENSEMBLE + 1.415.990,82 €.</b>	

En outre, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale donne acte au Président de lui avoir rappelé les distributions de dividendes réalisées au cours des trois derniers exercices sociaux précédents.

Exercice	Dividendes	Revenus éligibles à l'abattement	Revenus non éligibles à l'abattement
31.12.2020	2.000.000 €	2.000.000 €	0 €
31.12.2019	1.000.000 €	1.000.000 €	0 €
31.12.2018	2.700.000 €	2.700.000 €	0 €

Cette résolution est adoptée à l'UNANIMITÉ des membres présents.



## **SIXIÈME RÉOLUTION - APPROBATION DU MONTANT DES CAUTIONS A DONNER**

Afin de permettre aux SCCV ARC PROMOTION OUEST, ARC PROMOTION PAYS DE LOIRE (en création), ARC PROMOTION ILE DE FRANCE, ARC IMMO PARIS (en création), ARC PROMOTION BRETAGNE, ARC PROMOTION ARMORIQUE, HELIA, 190 CHAMPARONS, LE TUMULUS, ARBORETUM DE QUINCE, ALLENDE, SNC ARC PROMOTION TARDIEU, SNC VANNES VILLAGE, SNC ARC AMENAGEMENT, SAS BELLEFONTAINE ou toute autre Société, filiale de l'une des Sociétés du GROUPE ainsi que les SAS ARC ATLANTE et GROUPE ARC agissant seules ou en association avec lesdites Sociétés, la réalisation de leurs opérations immobilières, l'Assemblée Générale autorise le Président et/ou ses Directeurs Généraux, pour une durée de un an, à donner des cautions, avals, ou garanties au nom de la Société dans la limite d'un montant global de **TROIS CENT QUINZE MILLIONS D'EUROS** se décomposant comme suit :

• Au titre du Crédit Builder	:	85.000.000 €
• Au titre des GFA	:	120.000.000 €
• Au titre de l'enveloppe de cautions diverses	:	10.000.000 €
• Au titre des cautions diverses, OC ou GFA hors convention	:	<u>100.000.000 €</u>
<b>Ensemble</b>	<b>:</b>	<b>315.000.000 €</b>

Cette résolution est adoptée à l'UNANIMITÉ des membres présents.

## **SEPTIÈME RÉOLUTION - POUVOIRS POUR FORMALITÉS**

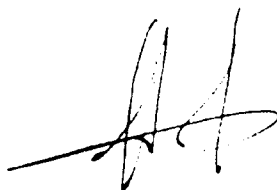
L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal de ses délibérations en vue de l'accomplissement des formalités de dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce.

Cette résolution est adoptée à l'UNANIMITÉ des membres présents.

## **CLÔTURE**

Aucune autre question ne figurant à l'ordre du jour, la séance a été levée à seize heures trente.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du Bureau.



GRANT THORNTON  
Parc Edonia – Bâtiment G  
Rue de la Terre Victoria  
CS 26822  
35760 – SAINT-GREGOIRE CEDEX

SA FIDAUDIT  
FIDUCIAL AUDIT  
40 Rue du Bignon  
35510 – CESSON SEVIGNE

**SAS ARC ATLANTE**  
*Au capital de 6 122 160 €*

1 RUE GENEVIEVE DE GAULLE ANTHONIOZ  
35200 - RENNES

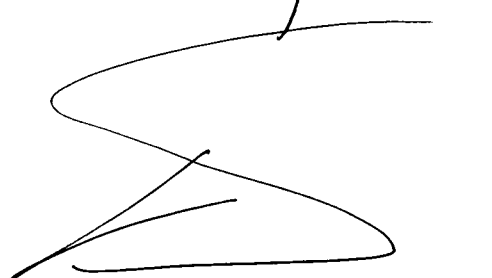
R.C.S. : RENNES 352 111 009

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

**SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Exercice clos le 31 décembre 2021**

*compte en l'état  
conforme*



**GRANT THORNTON**  
**Parc Edonia – Bâtiment G**  
**Rue de la Terre Victoria**  
**CS 26822**  
**35760 – SAINT-GREGOIRE CEDEX**

**SA FIDAUDIT**  
**FIDUCIAL AUDIT**  
**40 Rue du Bignon**  
**35510 – CESSON SEVIGNE**

**Société ARC ATLANTE**  
**Rapport sur les comptes annuels**  
**Exercice clos le 31 décembre 2021**

Mesdames, Messieurs,

## **I. OPINION**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SAS ARC ATLANTE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## **II. FONDEMENT DE L'OPINION**

### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

### III. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L 823-9 et R 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note 2.1.4 de l'annexe. La note 2.1.3 expose les modalités d'affectation du mali technique.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable et approprié des méthodes retenues et que la valeur d'utilité des titres de participation incluant le mali technique est au moins égale à la valeur comptable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### IV. VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

#### ***Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels***

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

#### ***Autres informations***

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

## **V. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

## **VI. RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

FAIT A SAINT-GREGOIRE & CESSON SEVIGNE LE 25 MAI 2022

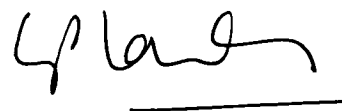
#### LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

GRANT THORNTON  
Membre français de  
GRANT THORNTON INTERNATIONAL



Kristell DICHARRY  
Associée

SA FIDAUDIT  
FIDUCIAL AUDIT



Laurence PLASSART  
Associée



SAS Arc Atlante

Annexe aux comptes  
annuels

Date de clôture : 31/12/2021



## Table des matières

1	Faits caractéristiques de l'exercice	3
1.1	Evénements principaux	3
1.2	Evènements postérieurs à la clôture	3
1.3	Principes, règles et méthodes comptables	3
2	Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat	4
2.1	Actif immobilisé	4
2.1.1	État de l'actif immobilisé (brut)	5
2.1.2	Amortissements de l'actif immobilisé	6
2.1.3	Mali technique	7
2.1.4	Immobilisations financières	7
2.1.5	Amortissements et dépréciations - État de rapprochement entre ouverture et clôture	8
2.1.6	Informations relatives aux filiales et participations	9
2.2	Actif circulant	9
2.2.1	Charges constatées d'avance	9
2.2.2	Etat des créances – Classement par échéance	10
2.3	Capitaux propres	11
2.3.1	Capital social	11
2.3.2	Variation des capitaux propres	11
2.3.3	Primes de fusion et d'apport	11
2.3.4	Passifs et provisions	12
2.3.5	État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice	13
2.3.6	Charges à payer	14
2.4	Crédit-bail	15
2.5	Compte de résultat	15
2.5.1	Ventilation du chiffre d'affaires	15
2.5.2	Résultat exceptionnel	15
2.6	Participation des salariés au résultat	15
2.7	Impôt sur les bénéfices	16
2.7.1	Ventilation	16
3	Autres informations	17
3.1	Effectif moyen	17
3.2	Engagements pour indemnités de départ en retraite et autres engagements postérieurs à l'emploi	17
3.3	Engagements financiers (en milliers d'euros) pour les SCCV Arc Promotion Ouest, Arc Promotion Ile de France, Arc Promotion Bretagne et Groupe Arc	18



## **1 Faits caractéristiques de l'exercice**

### **1.1 Evénements principaux**

L'épidémie de COVID19 qui a débuté au 1er trimestre 2020 n'a pas eu d'impact significatif sur la société. La société n'a ainsi bénéficié d'aucune aide mise en place par le gouvernement.

### **1.2 Evènements postérieurs à la clôture**

L'invasion de l'Ukraine par la Russie en février 2022 et les sanctions qui en découlent n'ont pas d'impact significatif sur les comptes arrêtés au 31/12/2021. Pour les programmes en cours de construction, le montant des aléas pris en compte dans le coût de revient des opérations devrait permettre d'absorber tout ou partie des éventuelles hausses de coûts de revient générées par cette situation. Selon le stade d'avancement du chantier et de sa commercialisation, le risque de renchérissement du coût de construction n'est pas le même et des réajustements de prix de vente à la hausse peuvent être réalisés sur les lots disponibles à la vente. Les programmes à livrer en 2022 seront moins impactés car les commandes ont été passées par les entreprises en grande partie avant le déclenchement de la guerre.

Les difficultés actuelles se concentrent sur les chantiers en démarrage et sur les projets en montage avec des retours d'appels d'offres qui présentent des coûts de construction en hausse. Les normes, les difficultés d'approvisionnement post COVID, la hausse du coût de l'énergie liés à la guerre en Ukraine renchérissement les prix de vente. Sur certains programmes, le marché peut l'accepter, sur d'autres plus difficilement. Dans ce cas, des économies de projet pourraient être recherchées, retardant les mises en commercialisation. La hausse des taux de crédit qui se profile, pourrait également ralentir le marché immobilier. Des retards de livraison sont possibles pour les programmes lancés en 2022 mais pour lesquels nous prenons des précautions dans la date de livraison annoncée.

### **1.3 Principes, règles et méthodes comptables**

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement ANC 2016-07.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.



## **2 Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat**

### **2.1 Actif immobilisé**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remise et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

La société Arc Atlante a adopté la méthode de référence consistant en la comptabilisation des frais d'acquisition à l'actif. Ces frais d'acquisition sont amortis sur 5 ans par le biais d'amortissements dérogatoires.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.



## 2.1.1 État de l'actif immobilisé (brut)

	Immobilisations	Début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur fin exercice
<b>Incorporelles</b>	Frais d'établissement et de développement - <b>TOTAL I</b>	-	-	-	-
	Autres postes d'immobilisations incorporelles - <b>TOTAL II</b>	6 680	-	-	6 680
<b>Corporelles</b>	Terrains	3 201 980	-		3 201 980
	Construction sur sol propre	11 090 942	-	100 000	10 090 942
	Construction sur sol d'autrui	-	-	-	-
	Inst. gales, agencés et am. des constructions	2 950 154	120 130	-	3 070 284
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	-	-	-	-
	Installations générales, agencements, aménagements divers	-	-	-	-
	Matériel de transport	19 972	-	-	19 972
	Matériel de bureau et mobilier informatique	149 968	10 644	8 348	152 264
	Emballages récupérables et divers	-	-	-	-
	Immobilisations corporelles en cours	151 720	-	64 004	87 716
	Avances et acomptes	-	-	-	-
	<b>TOTAL III</b>	<b>17 564 737</b>	<b>130 774</b>	<b>172 352</b>	<b>17 523 159</b>
<b>Financière</b>	Participations évaluées par équivalence	-	-	-	-
	Autres participations	16 382 923	50 500	-	16 433 423
	Autres titres immobilisés	-	-	-	-
	Prêts et autres immobilisations financières	4 765	-	821	3 944
	<b>TOTAL IV</b>	<b>16 387 689</b>	<b>50 500</b>	<b>821</b>	<b>16 437 367</b>
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)</b>	<b>33 959 106</b>	<b>181 274</b>	<b>173 173</b>	<b>33 967 207</b>



## 2.1.2 Amortissements de l'actif immobilisé

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
<b>Frais d'établissement et de développement - TOTAL I</b>					
<b>Autres immobilisations incorporelles - TOTAL II</b>					
Terrains	-	-	-	-	
Constructions	Sur sol propre	2 096 033	359 399	37 321	2 418 111
	Sur sol d'autrui	-	-	-	-
	Inst. Générales, agencements et aménagements des constructions	1 366 239	196 954	-	1 563 194
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	Inst. Générales, agencements, aménagements divers	-	-	-	-
	Matériel de transport	19 972	-	-	19 972
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	119 362	6 697	8 348	117 712
	Emballages récupérables et divers	-	-	-	-
<b>TOTAL III</b>					
<b>TOTAL GÉNÉRAL. (I+II+III)</b>					
	3 601 607	563 052	45 669	4 118 989	
	3 606 770	564 568	45 669	4 125 669	



### 2.1.2.1 Durées d'amortissement

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Logiciels	Linéaire	1 à 3 ans
Constructions - Locatif	Linéaire	10 à 40 ans
Constructions – Bureaux (structure)	Linéaire	10 à 40 ans
Installations générales	Linéaire	10 à 20 ans
Agencements et aménagements constructions	Linéaire	8 à 20 ans
Matériel de transport	Linéaire	1 an
Matériel informatique	Linéaire	3 ans
Mobilier de Bureaux	Linéaire	8 ans

En application de l'approche par composants, la société Arc Atlante utilise des durées d'amortissement différenciées pour chacun des composants significatifs d'un même actif immobilisé dès lors que l'un de ces composants à une durée d'utilisation différente de l'immobilisation principale à laquelle il se rapporte.

### 2.1.3 Mali technique

Ce mali d'une valeur de 9 492 351 euros correspond au différentiel constaté lors de l'opération de fusion-absorption réalisée en 2005 entre la valeur des capitaux propres Arc S.A.S. reçus et la valeur des titres Arc S.A.S. détenus par SAS Arc Atlante.

Conformément au règlement N°2015-06 du 23 novembre 2015, modifiant le règlement N°2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables relatif au plan comptable général, le mali technique a été affecté aux actifs apportés en fonction des plus-values existantes au moment de la fusion :

Actifs	Valeur comptable sociale au moment de la fusion	Valeur réelle au moment de la fusion	Plus-value constatée lors de la fusion	Impôts latents le cas échéant	Plus-value latente nette d'impôt	Sortie d'actif	Affectation du mali au prorata des plus-values latentes	Dépréciation	Valeur nette du mali technique
Titres de SCI	1 042 451	2 784 796	1 742 345		1 742 345	241 710	1 500 635		1 500 635
Titres de sociétés d'exploitation	3 559 693	11 551 409	7 991 716		7 991 716		7 991 716	7 991 716	0
<b>Total Mali de fusion sur actifs incorporels</b>						<b>241 710</b>	<b>9 492 351</b>	<b>7 991 716</b>	<b>1 500 635</b>
Immeuble - Estudiales	18 969	22 521	3 552		3 552	3 552	0		0
<b>Total Mali de fusion sur actifs corporels</b>						<b>3 552</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total Mali technique</b>						<b>245 262</b>	<b>9 492 351</b>	<b>7 991 716</b>	<b>1 500 635</b>

### 2.1.4 Immobilisations financières

#### 2.1.4.1 Méthode de valorisation

Les titres de participation sont valorisés à leur coût d'acquisition ou de souscription si l'acquisition est à titre onéreux ou à leur valeur d'apport s'ils ont été acquis lors d'opération de fusion. Une dépréciation est constatée si la valeur vénale est inférieure à la valeur comptable.



#### 2.1.4.2 Mouvements de l'exercice

	Montant au début de l'exercice	Augmentations : Dotations de l'exercice	Diminutions : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Titres mis en équivalence	-	-	-	-
Titres de participation	16 382 923	50 500	-	16 433 423
Autres immobilisations	4 765	-	821	3 944
<b>TOTAL</b>	<b>16 387 689</b>	<b>50 500</b>	<b>821</b>	<b>16 437 367</b>

#### 2.1.5 Amortissements et dépréciations - État de rapprochement entre ouverture et clôture

Amortissement et dépréciation	Début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Fin de l'exercice
		Amortissement	Dépréciation	Amortissement	Dépréciation	
Incorporelles	5 163	1 516	-	-	-	6 680
Corporelles	3 601 607	563 052	-	45 669	-	4 118 989
Financières	8 104 147	-	-	-	-	8 104 147
<b>TOTAL</b>	<b>11 710 917</b>	<b>564 568</b>	<b>-</b>	<b>45 669</b>	<b>-</b>	<b>12 229 816</b>

Les dépréciations sur les immobilisations financières comprennent la dépréciation du mali technique pour 7 991 716 euros (cf. 2.1.3.) ainsi que la dépréciation des titres de la SCCV parc Oberthur, maintenue à hauteur de 112 431.15 euros. Cette dernière provision était anciennement constituée dans Arc S.A.S. et correspond à une non-valeur.



## 2.1.6 Informations relatives aux filiales et participations

Filiales et participations	Valeurs comptables des titres détenus								COMPTES DE RESULTAT			
	Capital	Situation nette avant affectation des résultats	Quote part du capital détenue (en %)	BILAN		Autres créances	Emprunts et dettes financières divers	Résultat dernier exercice	Charges		Produits	
				Brute	Nette				Comptes d'associés à l'actif	Comptes d'associés au passif	QP de perte compte 664	QP de bénéfice compte 761
SAS Groupe Arc	500 000	6 600 437	100%	3 949 335	3 949 335	15 867 000	0	41 994				127 808
SCCV Arc Promotion II	500 000	492 349	70%	350 000	350 000	0	144 858	-7 651	5 356	0	0	0
SCCV Arc Promotion Ile de France	20 000	2 777 477	100%	611 000	611 000	7 807 238	0	2 757 472	0	2 757 472	0	1 681
SCCV Arc Promotion Bretagne	10 000	-716 076	90%	9 000	9 000	6 071 195	0	-726 076	653 468	0	0	10 864
SCCV ARC PROMOTION ARMORIQUE	10 000	-354 788	85%	8 500	8 500	5 646 840	0	-364 788	310 070	0	0	37 812
SCCV Arc Promotion Ouest	20 000	-235 097	99%	19 800	19 800	2 923 217	0	-255 097	252 546	0	0	24 071
SCCV Arc Promotion Rive Gauche	20 000	20 000	50%	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SCCV Bonne Garde	20 000	20 096	50%	10 000	10 000	37 344	0	96	0	0	0	48
SCCV Agora	10 000	8 490	70%	7 000	7 000	0	1 636	-1 510	1 057	0	0	0
SCCV Arc Promotion III	15 000	13 825	33%	5 000	5 000	28 308	0	-1 175	392	0	0	0
SNC Arc Développement	100 000	540 676	99%	99 000	99 000	25 822	0	440 676	0	0	436 269	184
SCCV Allende	10 000	12 579	50%	5 000	5 000	41 808	0	2 579	0	0	1 290	0
SCI Actipole A	130 000	229 085	95%	123 500	123 500	227 821	0	99 085	0	0	94 131	0
SCI Actipole B	65 000	73 830	95%	61 750	61 750	117 415	0	8 830	0	0	8 389	0
SCI Actipole C	130 000	212 538	95%	123 500	123 500	207 317	0	82 538	0	0	78 411	0
SCI Actipole E	130 000	157 253	95%	123 500	123 500	164 611	0	27 253	0	0	25 891	0
SCI Actipole F	130 000	170 365	95%	123 500	123 500	153 633	0	40 365	0	0	38 347	0
SCI Arc Investissement	260 000	268 405	90%	363 200	363 200	507 366	0	8 405	0	0	7 565	0
SCCV Oberthur titres dépréciés (1)	7 622	54 214	25%	114 337	1 906	3 001	0	0	0	0	0	0
Bellefontaine	2 000 000	3 686 318	33%	660 000	660 000	1 168 200	0	2 933 800	0	0	0	9 715
SNC AP Tardieu	10 000	-303 098	99%	9 900	9 900	4 263 923	0	-313 098	309 967	0	0	28 747
SCCV Champaron	1 000	-182 223	75%	750	750	631 036	0	-183 223	137 417	0	0	0
SCCV HELIA	1 000	-701 188	50%	113 000	113 000	12 266 251	0	-702 188	351 094	0	0	138 891
AGR	100 000	75 117	50%	50 000	50 000	337 558	0	-24 883	12 442	0	0	0
SCCV ARCALTOA	1 000	239	50%	500	500	2 440 844	0	-761	381	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>4 200 622</b>	<b>12 920 820</b>		<b>6 941 072</b>	<b>6 828 641</b>	<b>80 937 748</b>	<b>146 494</b>	<b>3 862 645</b>	<b>2 034 188</b>	<b>3 447 812</b>	<b>379 773</b>	

## 2.2 Actif circulant

### 2.2.1 Charges constatées d'avance

#### 2.2.1.1 Charges constatées d'avance

Il s'agit de charges d'exploitation. Elles s'élèvent à 16 676 euros au 31 décembre 2021.



## 2.2.2 Etat des créances – Classement par échéance

ETAT DES CREANCES		Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'un an
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations		-	-
	Prêts		1 527	1 527
	Autres immobilisations financières		2 416	2 416
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		-	-
	Autres créances clients		187 921	187 921
	Créance représentative de titre prêtée ou remise en	Provisions pour dépréciation	-	-
	Personnel et comptes rattachés		-	-
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		-	-
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	-	-
		Taxe sur la valeur ajoutée	87 362	87 362
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	-	-
		Divers	-	-
	Groupe et associés		60 940 687	60 940 687
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		414 417	414 417
Charges constatées d'avance		16 676	16 676	
<b>TOTAL</b>		<b>61 651 008</b>	<b>61 651 008</b>	<b>-</b>

Prêts Accordés en cours d'exercice	-
Remboursements obtenus en cours d'exercice	821



## 2.3 Capitaux propres

### 2.3.1 Capital social

Le capital s'élève à 6 122 160 euros.

Il est composé de 9 276 actions de 660 euros de valeur nominale.

Il n'y a pas eu de changement au cours de l'exercice.

### 2.3.2 Variation des capitaux propres

Libellés	N-1	+	-	N
Capital	6 122 160	-	-	6 122 160
Réserves, primes et écarts	79 271 416	1 039 532	-	80 310 948
Report à nouveau	-	-	-	-
Résultat	3 039 532	1 415 990	3 039 532	1 415 990
Subventions d'investissement	-	-	-	-
Provisions réévaluées	884 760	64 502	-	949 261
Autres	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>89 317 868</b>	<b>2 520 025</b>	<b>3 039 532</b>	<b>88 798 361</b>

Le résultat de l'exercice clos au 31/12/2020 a été en partie distribué (2 000 K€) et en partie affecté en réserves (1 040 K€).

### 2.3.3 Primes de fusion et d'apport

#### 2.3.3.1 Prime de fusion

Elle représente, pour une valeur globale de 3 862 699 euros, l'actif net apporté en surplus des actions nouvelles émises au titre des augmentations de capital lors des opérations de fusion-absorption suivantes :

S.A Girard (opération réalisée le 31 décembre 2002) : 3 388 221 €

Arc S.A.S (opération réalisée le 31 octobre 2005) : 474 478 €

#### 2.3.3.2 Prime d'apport

Elle représente, pour une valeur de 2 373 338 euros, le solde de la prime initialement constituée en rémunération de l'apport des titres Arc S.A.S par les associés Messieurs Philippe Girard et Stéphane Girard le 12 juillet 2000.



## 2.3.4 Passifs et provisions

### 2.3.4.1 Provisions

Rubriques (a)	Situations et mouvements (b)			
	A	B	C	D
	Provisions au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminution : Reprise de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice (C)
Provisions réglementées	884 760	86 894	22 393	949 261
Provisions pour risques	-	-	-	-
Provisions pour charges (médaille du travail)	33 927	2 605	-	36 533
<b>TOTAL</b>	<b>918 687</b>	<b>89 499</b>	<b>22 393</b>	<b>985 794</b>

L'attribution de médailles du travail a fait l'objet d'une provision dans les comptes à hauteur de 36 533 euros.

Cette provision a été constituée sur la base des salariés présents dans l'entité à la date de clôture de l'exercice, sous contrat à durée indéterminée, en prenant en compte :

- La probabilité que les salariés atteindront l'ancienneté requise pour l'octroi d'une médaille (en fonction du taux de rotation du personnel et des tables de mortalité) ;
- Les gratifications à verser en fonction de l'ancienneté acquise ;
- La probabilité que les salariés demanderont leur médaille.



### 2.3.5 État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles		-	-	-	-
Autres emprunts obligataires		-	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des	à 1 an maximum	-	-	-	-
	à plus d'1 an à	6 488 860	473 088	1 924 901	4 090 869
Emprunts et dettes financières		147 282	147 282	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés		333 511	333 511	-	-
Personnel et comptes rattachés		86 047	86 047	-	-
Sécurité sociale et autres		208 571	208 571	-	-
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les	332 823	332 823	-	-
	Taxe sur la	56 114	56 114	-	-
	Obligations	-	-	-	-
	Autres impôts,	66 700	66 700	-	-
Dettes sur immobilisations et		120 747	120 747	-	-
Groupe et associés		146 494	146 494	-	-
Autres dettes (dont relatives à des		115 738	115 738	-	-
Dettes représentative de titres		-	-	-	-
Produits constatés d'avance		-	-	-	-
<b>TOTAL</b>		<b>8 102 892</b>	<b>2 087 120</b>	<b>1 924 901</b>	<b>4 090 869</b>

Emprunts souscrits en cours d'exercice	-
Emprunts remboursés en cours d'exercice	464 264
Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques à la clôture	-



### 2.3.6 Charges à payer

Libellés	Montant
CONGES A PAYER	
Congés provisionnés	86 048
Charges sociales provisionnées	42 164
Charges fiscales provisionnées	
INTERETS COURUS	
Emprunts et dettes assimilées	3 870
Dettes part. groupe	
Dettes part. hors groupe	
Dettes sociétés en participation	
Fournisseurs	
Associés	
Banques	
Concours bancaires courants	
AUTRES CHARGES	
Factures à recevoir	318 492
RRR à accorder, avoirs à établir	109 587
Participation des salariés	
Personnel	
Sécurité sociale	
Autres charges fiscales	
Divers	
<b>TOTAL</b>	<b>560 161</b>



## 2.4 Crédit-bail

		Véhicules
Redevances payées	cumul antérieur	108 781
	année N	23 479
	<b>TOTAL</b>	<b>132 260</b>
Redevances à payer		23 479
Valeur résiduelle		11 352

## 2.5 Compte de résultat

### 2.5.1 Ventilation du chiffre d'affaires

	France	Export et communautaire	Total
Ventes marchandises	-	-	-
Production vendues :	-	-	-
- Biens	4 115 658	-	4 115 658
- Services			
Chiffre d'affaires net	4 115 658	-	4 115 658

### 2.5.2 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel s'élève à - 127 179 euros.

Les produits exceptionnels s'élèvent à 22 393 euros et se composent notamment de :

- Reprise sur amortissement dérogatoire : 22 393 euros.

Les charges exceptionnelles s'élèvent à 149 573 euros, et se composent comme suit :

- Valeur comptable des éléments d'actifs cédés pour 62 678 euros ;
- Dotations aux amortissements dérogatoires pour 86 894 euros.



## 2.6 Participation des salariés au résultat

Par accord en date du 15/02/2006, les sociétés Arc Atlante et Groupe Arc ont souhaité mettre en place un régime de participation volontaire aux résultats au niveau du groupe. Par avenant du 04/12/2017, les parties ont souhaité modifier les modalités de calcul de la réserve spéciale de participation de groupe et instauré une formule de calcul dérogatoire.

A compter de l'exercice 2018, la formule est la suivante :

$$\text{RSPD} = \frac{1}{2} \times (\text{B} - 5/300 \text{ C}) \times \text{S} / 0.9 \times \text{VA}$$

La charge à payer s'élève à 0 euro au 31/12/2021 pour Arc Atlante.

Cette somme, non déduite fiscalement, est inscrite dans la rubrique des dettes fiscales et sociales au compte 428 400 lorsqu'une charge à payer est comptabilisée.

## 2.7 Impôt sur les bénéfices

### 2.7.1 Ventilation

		Résultat courant	Résultat exceptionnel	Total
Résultat avant impôts		2 023 054	- 127 179	1 895 874
Au taux de	15%			
	26,50%	490 863		490 863
	33,33%			
Sur PVL				
Participation des salariés au résultat		-		-
<b>Résultat après impôts et participation, avant crédits d'impôts</b>		<b>1 532 191</b>	<b>- 127 179</b>	<b>1 405 012</b>

La SAS Arc Atlante a opté pour le régime de l'intégration fiscale à compter du 23/03/17. Le périmètre d'intégration fiscale est composé de la SAS Arc Atlante, tête de groupe, et de la SAS Groupe Arc. L'intégration fiscale est neutre pour les filiales, les économies ou charges d'impôts générées par l'intégration fiscale sont comptabilisées dans les comptes de la SAS Arc Atlante.

Le résultat fiscal du groupe s'élève à 2 023 697 euros au 31/12/2021. L'IS groupe est comptabilisé dans les comptes d'Arc Atlante pour 536 279 euros, avant crédits d'impôt.



### 3 Autres informations

#### 3.1 Effectif moyen

L'effectif moyen au cours de l'exercice 2021 est de 18 salariés.

#### 3.2 Engagements pour indemnités de départ en retraite et autres engagements postérieurs à l'emploi

Engagements retraite	Provisionné	Non provisionné	Total
Indemnités de départ en retraite		261 489	261 489
Engagements de pension à d'anciens dirigeants			
Prise en charge des cotisations mutuelle santé pour des salariés partis en retraite			

L'engagement pour indemnité de départ en retraite a été évalué selon la méthode des unités de crédit projetées conformément au Règlement 2013-02 de l'ANC.

Le taux d'actualisation utilisé est de 0.96 %.

Le taux charges sociales retenu est de 45 %.

Le taux annuel moyen d'évolution des rémunérations est de 1.50 %.

Cet engagement a été partiellement comptabilisé sous forme d'un versement effectué antérieurement à la société Cardif Ass Vie. La valeur actualisée de ce contrat s'élève à 213 393 euros au 31 décembre 2021.



### 3.3 Engagements financiers (en milliers d'euros) pour les SCCV Arc Promotion Ouest, Arc Promotion Ile de France, Arc Promotion Bretagne et Groupe Arc

	Utilisé en K€	Autorisé maxi en K€
Garanties financières d'achèvement (GFA) diverses	44 491	120 000
Cautions diverses et GFA spécifique	9 988	11 650
Cautions diverses	4 773	10 000
Cautions Groupe Arc – Crédit d'investissement	29	
Crédit Builder	33 500	85 000

La société Arc Atlante bénéficie par ailleurs d'une hypothèque sur l'immeuble Kelvion, acquis en N-2, pour les deux emprunts contractés en 2019 pour un total de 7 406 K€.